

[VIA COURRIEL]
Québec, 23 mai 2019

Monsieur le Premier ministre Legault, monsieur le ministre Julien,

Par la présente, nous souhaitons vous partager de nouvelles informations concernant la poursuite de 96 millions de la compagnie Canada Carbon contre la petite municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Le 7 mai dernier, plusieurs partenaires de la scène québécoise issus des milieux associatifs, des affaires, des artistes, et de l'environnement, ont lancé une [campagne de solidarité](#) visant à amasser 200 000\$ pour appuyer la petite municipalité de 2800 personnes face à cette poursuite (www.solidaritegslr.ca).

Cette poursuite représente 16 fois le budget annuel de la municipalité. C'est la plus grande poursuite jamais intentée par une compagnie minière contre une municipalité au Québec, voire au Canada.

Le 17 mai dernier, alors que la municipalité était devant la Cour d'appel du Québec, nous avons publié une [nouvelle étude](#) d'un ingénieur minier qui conclut que le projet de Canada Carbon n'est pas viable économiquement et ne vaut pas les 96 millions réclamés en dommage à la municipalité (voir également [LaPresse](#)).

Suite à cette étude, nous avons [porté plainte](#) à la Commission en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, où est enregistrée l'entreprise. La norme NI-43-101 appliquée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ne permet pas aux compagnies d'attribuer une valeur économique à un projet minier sur la base d'études préliminaires et de ressources inférées.

Sur le plan juridique, la municipalité tente actuellement d'utiliser des clauses du Code de procédure civile du Québec qui permettent de rejeter rapidement certaines poursuites lorsqu'elles apparaissent, à leur face même, comme excessives et abusives, et qu'elles ont pour but, ou pour effet, d'intimider. La municipalité saura en juin si la Cour d'appel du Québec a compétence, ou non, pour entendre cette cause. Le cas échéant, le tribunal pourrait possiblement exiger Canada Carbon de retirer complètement sa menace d'une poursuite de 96 millions en dommage (voir [communiqué](#), [Journal de Montréal](#), [Radio-Canada](#)).

Quant au litige portant sur la légalité du règlement de zonage municipal qui exclut l'extraction minérale dans ce milieu sensible, il sera entendu en février 2020. Une décision sera rendue au plus tard en 2020 ou 2021.

De toute évidence, le chemin juridique est long et périlleux. Les lois actuelles ne protègent pas suffisamment les citoyens et les petites municipalités face à de telles poursuites.

Grenville-sur-la-Rouge favorise la protection de l'environnement et le développement économique dans les domaines de la villégiature, de l'agroforesterie durable et du récréotourisme. La petite municipalité fait déjà des sacrifices en permettant l'extraction minérale à d'autres endroits moins sensibles de son territoire.

Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, nous vous prions de faire tout en votre pouvoir pour que votre gouvernement aide à résoudre ce conflit qui pèse très lourd sur les citoyens et la petite municipalité des Basses-Laurentides. Nous vous demandons également de corriger les lois actuelles afin que d'autres municipalités du Québec n'aient pas à subir le même sort à l'avenir. Il y a des solutions, il faut avoir la volonté de les appliquer.

Il s'agit d'un mauvais précédent pour l'ensemble des citoyens et des municipalités du Québec, notamment les petites municipalités qui ont très peu de ressources pour se défendre face à de telles poursuites.

L'attitude de la compagnie minière Canada Carbon nuit non seulement à l'acceptabilité sociale de son projet, mais nuit également à l'image et à l'acceptabilité sociale de l'ensemble de l'industrie minière au Québec.

Merci de l'attention que vous porterez à la présente,

Sincères salutations,

Ugo Lapointe

Cofondateur et coporte-parole Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!

Coordonnateur à MiningWatch Canada

Membre, Comités consultatifs des ministres des mines du Québec et de l'Ontario

Membre, Comité aviseur du programme national de neutralisation des drainages miniers (fédéral-provincial)

Membre, Comité aviseur de l'initiative nationale sur les sites miniers orphelins et abandonnés (fédéral-provincial)